

La Veille est la revue en ligne créée par [l'OGC, L'OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES CRIMINALITES](#), un réseau international, interprofessionnel et interdisciplinaire, de chercheurs, de praticiens et de journalistes, indépendant des États, des mouvements politiques et des influences économiques.

L'OGC observe, dans l'intérêt général, les pouvoirs criminels de grande ampleur, qui ont un impact général sur la société toute entière, dans toutes leurs dimensions, historiques, économiques, sociales, culturelles et politiques, ainsi que les politiques et les initiatives de tous ceux qui s'opposent à ces pouvoirs.

La Veille publie des articles sur tous ces sujets, en y ajoutant une large part d'articles sur la vie politique générale et la société légales, au centre desquelles des activités criminelles viennent maintenant s'insérer.

La revue a pour ambition d'éclairer le jugement des citoyens.

Ses articles seront vendus à l'unité et par des abonnements pouvant être interrompus à tout moment. Elle aura une filiale éditant des livres, en ligne et sur papier.

Elle est éditée par une Société par Actions Simplifiée à capital variable, la SAS OGC PRESSE, qui est une entreprise solidaire de presse d'information, c'est à dire une société qui consacre nécessairement la moitié au moins de ses bénéfices aux investissements nécessaires au maintien et au développement de ses activités.

Son fonctionnement repose sur quatre principes, inscrits dans [ses statuts](#) :

- des actions à souscrire auprès de la société pour un prix fixé aujourd'hui à 50 €,
- des fondateurs qui veillent à une bonne gouvernance et au respect de sa ligne éditoriale,
- des investisseurs qui croient au projet éthique de la revue, et des petits porteurs qui sont avantagés sur le plan financier et sur celui des droits de vote,
- des procédures rigoureuses pour exclure les prises de participation ou de contrôle malintentionnées, qui pourraient infléchir le contenu de la revue dans un sens contraire à son éthique, ou néfaste pour la rigueur de ses textes, ou porter atteinte à son indépendance.

Ses finances sont transparentes.

Elle sera avant tout la propriété de ses lecteurs et de ses auteurs, à qui elle propose de devenir actionnaires, associés sa réussite, autant qu'ils le voudront.

Fondateurs de la société

L'OGC association de la loi de 1901,

Charles-Henri de CHOISEUL PRASLIN *juriste*,

Thierry COLOMBIE, *chercheur associé au CNRS*,

Pierre CONESA, *analyste*,

Anne COPPEL *sociologue*,

Anne CRENIER, *magistrate*

Thierry GARNIER, *conseil financier indépendant,*

Jean de MAILLARD, *magistrat*

Fazbrice RIZZOLI, *docteur en sciences politiques, enseignant*

Mario VAUDANO, *magistrat*

Président et directeur de publication, Thierry GARNIER

Rédacteur en chef, Nicolas de La CASINIÈRE

Directeur éditorial, Charles-Henri de CHOISEUL PRASLIN